N°3

JUIN 2011

L'EURE DE DEMAIN

Chantier de la Maison Départementale des Solidarités

La Maison Départementale des Solidarités : un équipement de proximité au service des citoyens

La Maison Départementale des Solidarités a été inaugurée le jeudi 19 mai 2011 par Jean Louis Destans, entouré notamment (à sa droite), de Fabienne Buccio, préfète de l'Eure, Alain Le Vern, président de la Région Haute-Normandie et Michel Champredon, maire et président du Grand Evreux Agglomération.

Photos Geoffrey Delorme

SOMMAIRE

PAGE 2 : INTERVIEW :
>**Jean Louis Destans :** *«Ici, vous trouverez une réponse aux questions de solidarité que vous vous posez»*

PAGE 3 :
>**Prendre en compte les besoins des habitants du quartier**

PAGE 4 :
>**6 680 «heures d'insertion» sur le chantier**
>**Palissade du chantier : les couleurs de la jeunesse**
>**Des collégiens en visite à la MDS**

PAGE 5 :
>**Pierre Lombard, architecte :**
«Les équipements publics sont la part belle de notre travail d'architecte»

PAGES 6-7 :
>**Les services de l'action sociale**
>**La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**

PAGE 8
>**La MDS mode d'emploi**

INTERVIEW

Jean Louis Destans : «Ici, vous trouverez une réponse aux questions de solidarité que vous vous posez»

Nous avons demandé à Jean Louis Destans une réaction «à chaud» peu après qu'il ait découvert la Maison départementale des solidarités tout juste achevée…

Comment réagissez-vous en regardant la Maison des Solidarités achevée ?

Je vois un bâtiment esthétiquement et architecturalement réussi. Pour moi, c'est un bâtiment qui s'intègre bien dans le quartier. J'ai eu aussi une réaction émotionnelle et intellectuelle : la proportion de la maison correspond à la proportion des problèmes de solidarité au sein de l'institution que je dirige. En effet, plus de 40% de notre budget (soit 246 M€) sont consacrés à la solidarité sociale sur 550 M€. D'une certaine manière, j'aurais préféré voir un bâtiment plus petit qui aurait signifié que ces problèmes de cohésion sociale, de solidarité, parfois même de survie pour certains de nos concitoyens, sont moins importants.

Pourquoi avez-vous choisi le terme de «Maison des Solidarités» ?

Ce terme correspond à une double volonté. D'abord, celle d'offrir un affichage clair pour nos concitoyens ébroïciens à qui nous disons : «Ici, vous trouverez une réponse aux questions sociales que vous vous posez.» *D'autre part, alors que nos services étaient organisés «verticalement», je voulais rappeler que c'est le même métier de cohésion et de solidarité que de s'occuper d'une personne âgée, d'une personne handicapée, de répondre à de la détresse sociale, de travailler sur la parentalité, de gérer des enfants, etc. Il nous fallait donc arrêter de «saucissonner» les services par compétences, par âge ou par catégorie socio-professionnelle, et au contraire mettre ensemble des agents et travailleurs sociaux qui étaient disséminés géographiquement sur ce quartier et qui n'avaient pas eu l'habitude de travailler ensemble et de partager leurs difficultés et leurs réussites.*

En quoi était-il important pour vous d'implanter cet équipement à La Madeleine ?

La Madeleine est le cœur de la ville. Le nouveau siège de l'agglomération y a été installé. Une proportion importante des personnes qui s'adressent à nous sont originaires de ce quartier. Je trouvais important que le Conseil général investisse au cœur de ce quartier et que l'investissement soit de qualité, avec un choix architectural aussi soigné que s'il s'agissait de construire un équipement culturel.

L'effort fait sur les économies d'énergie et le comportement thermique du bâtiment a-t-il augmenté le coût ?

Au moment où on a conçu le programme, on était un peu en avance sur un temps qui, depuis, nous a rattrapés puisque j'avais demandé qu'on soit précurseur en termes d'économies d'énergie, de qualité des matériaux et de coût de fonctionnement. Le surcoût est donc lié à cette qualité environnementale. Mais ce qu'on a dépensé en investissement, on l'amortit sur 7 ans environ, et encore sur la base d'un prix de l'énergie qui a beaucoup augmenté depuis nos premiers calculs.

Estimez-vous que l'architecte a bien traduit ce que vous souhaitiez ?

Je suis très satisfait du produit qu'il a livré même si je n'ai pas encore vu «vivre» ce bâtiment puisque je l'ai visité avant que les personnels y soient installés. La dimension que je n'avais pas vue et qui me plaît dans ce lieu, c'est l'effet de la convivialité des lieux, les matériaux, l'ouverture sur l'extérieur. J'ai trouvé une sorte d'ambiance high tech, un peu scandinave…

Est-ce que le passage du RMI au RSA a changé quelque chose dans les rapports du Conseil général avec les bénéficiaires ?

Nous étions très loin des bénéficiaires du RMI avant la réforme du RSA, avec des taux de contractualisation faibles, une relation très administrative. Après le travail que nous avons mené avec Martin Hirsch, puis pendant toute la période d'expérimentation, je pense que nous avons créé une forme de révolution culturelle et administrative au sein de l'institution, avec notamment les plates-formes d'accueil unique. Nous faisions en quelque sorte du «sur-mesure» pour les bénéficiaires. Malheureusement, avec la généralisation du système et les procédures mises en place avec Pôle Emploi avec lequel nous entretenons d'ailleurs d'excellentes relations, mais aussi avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires, on a perdu de ce caractère expérimental et un peu artisanal. On est dans une phase plus massive, donc beaucoup moins efficace, et tout ceci dans un contexte de crise où l'emploi est fermé. La dynamique du RSA est donc freinée par cette conjoncture défavorable.

Le Conseil général peut-il y faire quelque chose ?

J'ai redonné des instructions qui vont être suivies d'effet pour qu'on essaie de ré-enclencher le «sur-mesure», qu'on remette en place les plates-formes, mais d'une manière plus légère qu'au moment de leur création, pour essayer de mieux recoller à la réalité et aux besoins. Pour une institution comme la nôtre, c'est indispensable.

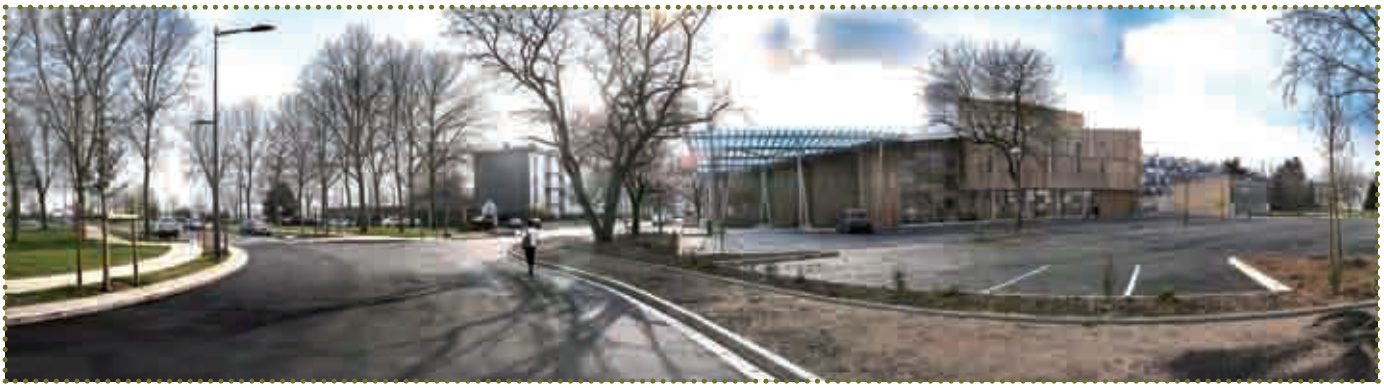

Prendre en compte les besoins des habitants du quartier

La Maison départementale des solidarités (MDS) d'Evreux-La Madeleine est ouverte depuis le 13 avril 2011. Cet équipement à l'architecture soignée accueille les services de l'action sociale du secteur d'Evreux et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Comme les autres Maisons du Département implantées sur l'ensemble du territoire eurois, elle a été conçue pour rapprocher les services publics des citoyens et des élus. S'agissant de la MDS, le Conseil général de l'Eure souhaitait en particulier doter le quartier ébroïcien de La Madeleine d'un équipement de proximité moderne prenant en compte les besoins des habitants du quartier, des populations les plus démunies et des personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi cet équipement, construit au 11 rue Jean-de-la-Bruyère, accueille deux entités, d'une part les services sociaux du secteur d'Evreux (voir détail pages 6 et 7), et d'autre part la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui a donc quitté la tour Kennedy, à La Madeleine.

18 mois de travaux

Le chantier a été lancé officiellement le 14 décembre 2009. Il a duré environ 18 mois. La MDS a été construite sur une emprise foncière de 4 820 m², sur l'emplacement de l'immeuble Faucigny déconstruit. Le gros-œuvre a été assuré par l'entreprise ébroïcienne SICOBA.

Le Département, maître d'ouvrage de l'opération, a conduit pour cet équipement une réflexion globale en termes de développement durable et de qualité environnementale.

Un chantier vert

Les entreprises ont signé un engagement «chantier vert» sur la traçabilité des déchets qu'ils produisaient de façon à s'assurer de leur finalité. Cette démarche a concerné trois aspects du chantier :

- les flux entrants : engins et matériels utilisés sur le chantier, matériaux et produits mis en œuvre…
- le chantier lui-même : techniques employées, gestion des déchets…
- les flux sortants : déchets évacués, nuisances générées vis-à vis des riverains…

Ce que ça coûte

Le coût de l'opération

10 M€ TTC

Subventions

- **ANRU : 1,6 M€ (subvention initiale 675 000 € et 930 325 € obtenus dans le cadre du plan de relance de l'Etat).**
- **Région Haute-Normandie : 2,25 M€ .**
- **Restent 6,15 M € à la charge du Département.**

DÉPARTEMENT DE L'EURE

6 680 «HEURES D'INSERTION» SUR LE CHANTIER

La réunion de bilan du chantier d'insertion a été la toute première à se tenir à la MDS.

C'est l'une des grandes satisfactions du chantier de la MDS. Dans le cadre de ce projet, le Conseil général avait souhaité qu'au moins 5% des heures travaillées par les entreprises soient confiées à des habitants de La Madeleine en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Grâce à la mobilisation de ses services, de celle des entreprises qui ont parfaitement joué le jeu et d'Emploi-Conseil, ce ne sont pas 5% mais 10% des heures travaillées, soit 6 680 «heures d'insertion» qui ont été effectuées. Pour la plupart des personnes concernées, ce chantier a été une occasion très importante de démontrer leurs compétences et leur volonté de se réinsérer durablement dans le monde du travail. Dans l'ensemble, les entreprises ont été très satisfaites des prestations réalisées dans ce cadre.

Sur 15 personnes, 5 ont pu accéder à un contrat de plus de 6 mois. Le travail d'accompagnement va être poursuivi aussi bien par les différents intervenants bien connus de ces personnes en insertion de façon à ce que leur nouvelle expérience acquise soit valorisée, et ce, dans la perspective d'accéder à un emploi durable.

PALISSADE DU CHANTIER : LES COULEURS DE LA JEUNESSE

C'est ainsi que les élèves des deux collèges de La Madeleine, Pablo-Neruda et Georges-Politzer ont été invités à réaliser des fresques. Ce qu'ils ont fait sous la supervision d'un graffeur au talent reconnu, le Rouennais Guillaume Vincent.

Les ateliers artistiques de l'association La Source (La Guéroulde), partenaires du Département de longue date, ont également contribué à la production des fresques, cette fois sous la férule de l'artiste Walter Sené. L'ensemble des travaux ont été présentés à la population le 17 juin 2010.

A noter que les œuvres des jeunes, tout comme l'ensemble des bardages du chantier, n'ont fait l'objet d'aucune dégradation pendant toute la durée du chantier. Les fresques décorent désormais les couloirs et certaines salles de l'établissement.

Dès l'origine du projet, le Département a eu à cœur d'impliquer les habitants du quartier de La Madeleine, en particulier les jeunes, à la réalisation de cet équipement pensé pour les habitants. Comme ils ne pouvaient pas intervenir sur le chantier, les services de l'action sociale du Conseil général leur ont demandé d'en décorer la palissade, soit 100 mètres de bardage !

DES COLLÉGIENS EN VISITE À LA MDS

Priscilla est en 4e, Belinda et Anthony en 3e, tous trois au collège Georges-Politzer d'Evreux. Accompagnés par Emilie Jacques, animatrice des Réseaux réciproques de La Madeleine, ils sont récemment venus visiter les locaux de la Maison départementale des Solidarités où ils ont été reçus par Raynald Hublet, directeur de l'établissement qui a répondu à leurs questions. Les trois collégiens font partie de la centaine de jeunes inscrits aux Réseaux réciproques dont la vocation est d'aider aux devoirs et de favoriser l'échange de savoirs. L'association intervient également dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE). Elle publie un journal rédigé par les jeunes et tiré à 600 exemplaires, intitulé «*Cool'Eure*».

Pierre Lombard, architecte : «Les équipements publics sont la part belle de notre travail d'architecte»

Nous avons rencontré l'architecte Pierre Lombard entouré de son équipe à son agence de Pantin. Il nous dit dans quel esprit il a conçu la Maison départementale des solidarités.

La réalisation d'un équipement social est-elle un challenge intéressant pour un architecte ?

Nous avons un faible pour les équipements publics car c'est la part belle de notre travail d'architecte : on n'est pas confronté à des impératifs commerciaux comme pour les logements de promoteurs. On peut établir un processus de conception qui prenne en compte l'accueil du public, l'usage des personnes qui y travaillent, le plaisir de l'espace, le jeu de la lumière, le confort, l'environnement végétal. C'est essentiel dans ce quartier qui pourrait être un paradis et qui est devenu un endroit dur par manque d'équipements et de perspectives professionnelles pour les familles. Un tel projet met en œuvre tout le plaisir d'être architecte, car on rend service aux gens, on crée de l'espace fonctionnel et poétique...

Vous avez dit poétique ?...

Si vous créez avec les moyens de votre budget un espace qui correspond au programme qu'on vous a soumis, vous n'avez fait que la moitié du travail. Si, chez la personne angoissée qui vient ici chercher des renseignements, vous suscitez l'étonnement, le plaisir, vous avez déjà fait mieux....

Vous cherchez une acception humaine du projet ?

Trop souvent, la partie poétique et du sensible a été écartée au détriment du spectaculaire.

Vous avez insisté sur l'importance du patio. Pourquoi ?

Le patio répond d'une certaine manière à la question de la désorientation à laquelle peuvent être confrontés certains usagers du fait de leurs difficultés ou de leurs handicaps. L'architecture participe donc au repérage et le patio y aide beaucoup. Comme on le voit presque toujours, on se perd moins. Le patio, c'est aussi l'intimité. Les arbres qu'il abrite y participent. On s'est battu pour les conserver alors même qu'ils gênaient le chantier.

Parlons des aspects environnementaux, lumière, économies d'énergie... Vous avez voulu qu'ils soient un élément fondamental du projet.

Nous travaillons dès l'origine à partir des éléments géographiques, la situation du projet, le comportement climatique du lieu, la morphologie du bâtiment... Nous nous posons toujours la question de la forme la plus adéquate pour atteindre le comportement thermique qu'on souhaite. Je dirais qu'on n'a plus le droit aujourd'hui de fabriquer un bâtiment non économe en énergie...

D'une manière générale, nous intégrons la notion «d'intelligence morphologique» pour limiter le coût et l'entretien. Donc, pas de grandes façades vitrées pour limiter les déperditions thermiques, le recours à des fenêtres hautes et étroites qui offrent un meilleur rendement en termes d'éclairage naturel, pas de faux-plafond pour que plafond et plancher interviennent dans la capture des calories et leur restitution, l'aménagement d'une toiture-terrasse végétalisée qui retarde l'écoulement des eaux, rafraîchit la couverture et procure à l'œil le plaisir d'une prairie suspendue.

Damien Kahn, architecte collaborateur de Pierre Lombard, a suivi tous les aspects techniques du chantier

Pierre Lombard et son équipe devant la maquette de la Maison départementale des solidarités

Les services de l'action sociale

L'action sociale du Conseil général de l'Eure s'exerce dans 4 secteurs du département. Celui d'Evreux s'étend sur 12 cantons. Plus de 160 agents assurent l'ensemble des missions de la délégation sociale du Département sur une quinzaine de sites. Cette proximité sur le terrain permet d'apporter des réponses individuelles d'aide et/ou de protection, notamment aux familles en difficulté, de développer des actions de groupe et collectives et d'impulser des projets de développement du territoire.

L'action sociale exerce 5 grandes missions :

• LA MISSION SERVICE SOCIAL

Elle accueille tous les publics dans les domaines de l'insertion sociale ou professionnelle, du logement, de la prévention et de la protection de l'enfance, du quotidien des familles.

Différentes formes d'accueil sont mises en œuvre : permanences sociales hebdomadaires, plages de rendez-vous, visites à domicile, entretiens téléphoniques. Sur certains sites, des conseillères en économie familiale peuvent intervenir sur orientation de l'assistante sociale.

• LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Ce service a un objectif de prévention médicale, psychologique, sociale et d'éducation pour la santé pour les futurs parents et leurs enfants. La PMI met en œuvre entre autres des actions de prévention et de dépistage du handicap des enfants de moins de 6 ans.

> consultation de nourrissons/pesées :
le lundi et le jeudi de 9 h à 11 h 45
> pesées : mardi de 14 h à 16 h 30
> préparation à l'accouchement :
le lundi matin de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous.

• LA MISSION DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS (MLCE)

La MLCE gère administrativement les dispositifs suivants : RSA, fonds solidarité habitat (FSH) et Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP). Concernant le RSA, le Département a en charge l'accompagnement social de certains allocataires.

Le FSH permet d'aider les personnes à accéder ou à se maintenir dans un logement.

La MASP permet d'aider les personnes en difficulté d'autonomie sociale et qui éprouvent des difficultés à gérer leurs ressources.

• LA MISSION PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES

Cette mission est assurée par le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) qui accueille, oriente et informe le public.

La mission renseigne plus particulièrement les Eurois sur les prestations gérées par le Département de l'Eure, à savoir l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes de 60 ans et plus, la prestation compensatrice du handicap (PCH) pour les personnes handicapées de 20 ans et plus, et l'aide ménagère.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Ce service est chargé de la prévention et de la protection de l'enfance, en lien avec un réseau de partenaires publics et associations habilitées. Concernant les décisions de placement des enfants, les suivis sont assurés par les lieux d'accueil que sont le Foyer départemental de l'enfance et les Maisons d'enfant à caractère social. Le service éducatif de l'ASE intervient auprès des mineurs accueillis chez les assistantes familiales.

DE NOUVEAUX SERVICES

De nouveaux services sont proposés aux usagers à la Maison Départementale des Solidarités :

- **deux plates-formes téléphoniques (une pour les services sociaux, l'autre pour la MDPH),**
- **la présence de 4 agents d'accueil mobiles chargés d'orienter les visiteurs, un espace multimédia ouvert aux usagers avec deux ordinateurs,**
- **une salle réservée aux associations et une salle pour la préparation à l'accouchement pour les femmes enceintes de La Madeleine .**

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Créée par la Loi de 2005 sur «l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées», la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure (MDPH) exerce une mission d'accueil et d'information des personnes handicapées, d'évaluation de leurs besoins, de reconnaissance de leurs droits et de gestion du fonds départemental de compensation du handicap. La MDPH est ouverte à un large public, aux enfants et adultes handicapés quel que soit leur type de handicap, à leur famille mais aussi aux professionnels et aux associations œuvrant ou non dans le champ du handicap.

UN ACCUEIL GÉNÉRALISTE TERRITORIALISÉ

La MDPH, au-delà de son implantation à Evreux et dans le cadre de la politique départementale, est présente sur tout le territoire avec des lieux d'accueil, d'information et d'orientation. Ces relais territoriaux proposent aux personnes handicapées un accueil de proximité.

Aides apportées par la MDPH

- aide humaine apportée par une personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne
- aides techniques : tous les équipements adaptés ou conçus pour compenser une limitation d'activité
- besoins exceptionnels ou spécifiques
- aménagements du logement ou du véhicule
- aides dites animalières contribuant à l'autonomie de la personnes handicapée

LE DROIT À LA COMPENSATION : COMMENT ?

La personne handicapée exprime ses besoins et ses souhaits dans son «projet de vie», document confidentiel dans lequel elle exprime librement ses aspirations. L'équipe de la MDPH peut l'aider à formuler son Projet de Vie.

Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, psychologues, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, évalue, à domicile si nécessaire, les aides qu'impose la réalisation du projet de vie de la personne handicapée et détermine alors un plan de compensation. Les décisions sur le financement du plan de compensation sont prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Les services de l'action sociale du secteur d'Evreux

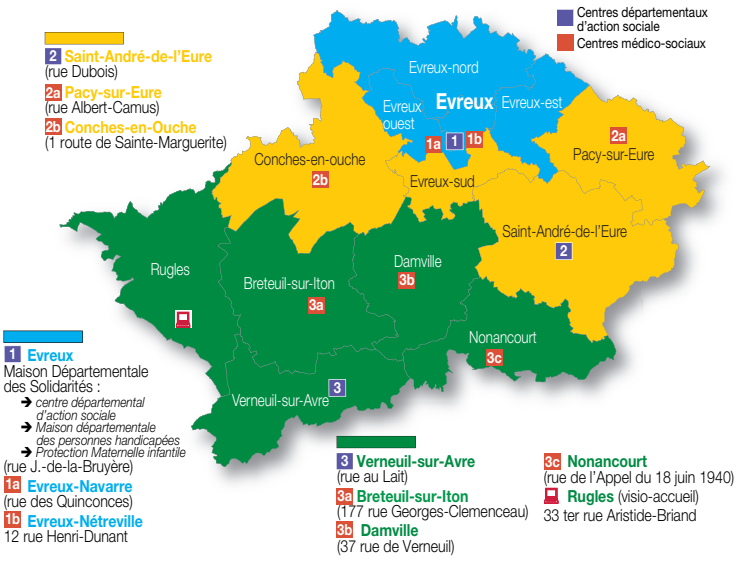

La MDPH de l'Eure créée en 2006

Présidée par Andrée Oger, vice-présidente du Conseil général, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a ouvert ses portes en janvier 2006 pour apporter un accueil et des réponses adaptées aux personnes handicapées et à leurs familles.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées associe :

- **Le Conseil général de l'Eure,**
- **L'Etat,**
- **Les organismes de protection sociale,**
- **Les associations.**

DÉPARTEMENT DE L'EURE

08

LA MDS MODE D'EMPLOI

ACCUEIL À LA MDS

Les services de l'action sociale et de la Maison départementale des personnes handicapées sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Pour toute recherche d'information ou pour un premier contact avec les services sociaux du Département, appeler le 02.32.31.97.17 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption.

Attention, les services sociaux de la Maison départementale des Solidarités d'Evreux-La Madeleine sont destinés aux Eurois du secteur d'Evreux, à savoir les cantons d'Evreux, Pacy-sur-Eure, Saint-André-de-l'Eure, Damville, Nonancourt, Breteuil-sur-Iton, Rugles et Verneuil-sur-Avre.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES SERVICES

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
Tél : 02.32.31.96.13
N° vert : 0800.881.605
Par fax : 02.32.60.45.40
Par mail : mdph.eure@cg27.fr

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
02.32.31.97.05

MISSION PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES
02.32.31.97.00

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE D'EVREUX
02.32.31.97.09

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE D'EVREUX-LA MADELEINE
02.32.28.30.51

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux Cedex
tél. 02 32 31 50 50 • fax 02 32 33 68 00
www.eureenligne.fr

PLANS D'ACCÈS

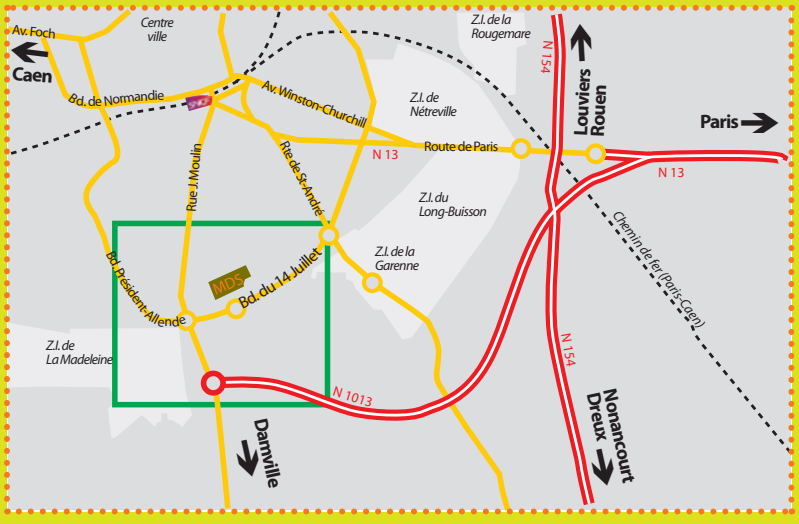

Conception & réalisation : État d'Esprit